

Compte rendu FSU de la réunion agenda social du 4 juin 2015.

Lancement de la concertation : santé sécurité au travail dans la fonction publique.

Réunion dirigée par Mme Lévêque assistée notamment de M. Crusson.

Présents pour la FSU : Lionel Delbard, Patrick Joly, Hervé Moreau.

Tous les autres syndicats étaient présents.

Objectif de la réunion :

- proposer un bilan de l'accord de 2009 sur la SST dans la fonction publique,
- dégager des priorités, une méthode et un calendrier pour avancer sur des questions SST.

Document envoyé avant la réunion comprend :

- bilan en 2 page de l'accord de 2009,
- projet d'organisation de la concertation.

Cette proposition de concertation est « dans le prolongement » de l'accord de 2009, pour « renforcer la politique de prévention et la prise en compte de l'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique ».

Objectif affiché dans le document préparatoire à la réunion : apporter des avancées sur les 3 axes de l'accord de 2009.

Interventions préalables

Remarques formulées par la délégation FSU :

Le bilan proposé en document préparatoire est un bilan de « l'impulsion » qui a été donnée au niveau ministériel. Cette impulsion est indéniable. Mais le document proposé est présenté comme un bilan de la mise en oeuvre alors qu'il faudrait faire apparaître le décalage important entre d'une part l'impulsion, les possibilités données par des textes, par la formation et par des outils, et d'autre part la réalisation concrète sur le terrain.

Les outils créés et mis à disposition (exemple guide TMS) peuvent faire évoluer la culture en matière de santé et sécurité au travail, mais ce n'est pas suffisant.

Quelques exemples :

- le point 5 de l'axe 1 : peut-on parler de développement de véritables service de santé ?
- moyens d'actions des CHSCT, très faibles et au point mort,
- DUER, c'est très formel lorsque c'est fait,
- suivi médical CMR. Il y a des obligations et des droits, mais peu de mise en oeuvre.

Un vrai bilan passerait par une appréciation au plus près du terrain, et une analyse qualitative. Une réelle mise en oeuvre passerait par une obligation de résultats (et donc aussi de moyens).

Enfin, en l'état, la santé au travail est aussi rudement mise à l'épreuve par la politique d'emploi, et le bien-être au travail est aussi affecté par le manque de reconnaissance notamment financière.

D'un côté on affiche une volonté de lutter contre les risques psychosociaux, mais de l'autre les décisions de politique budgétaire entraînent un fort accroissement de ces risques.

Les exemples sont nombreux : hospitalière, éducation et territoriale. Dans ce dernier cas, la baisse des dotations a un impact direct sur les personnels : à travers les emplois mais aussi des conditions et le sens du travail (disparition des subventions aux associations...).

Sur la méthodologie et l'organisation de la concertation : on a besoin d'avoir les textes et documents de travail bien à l'avance pour pouvoir travailler dans nos organisations sur les propositions de modification.

Tonalité des interventions des autres organisations syndicales :

Sur le bilan, il y a effectivement un véritable travail/réflexion sur cette question depuis 2009, mais on parlait de rien. Ce travail du bureau PS2 de la DGAFP serait « récompensé » par la mise en oeuvre sur le terrain. Le bilan proposé est très optimiste. Les organisations sont favorables à une

concertation, mais la méthode et le calendrier doivent être précisées (ne pas travailler dans la précipitation). La question des moyens à mettre en oeuvre pour obliger les employeurs à appliquer la réglementation a été plusieurs fois posée. Il faut trouver des modalités de contrôle de ce qui se fait au plus près du terrain.

Au sujet de cette réunion du 4 juin : c'est une réunion importante, mais il ne faut pas travailler dans la précipitation, même si de nombreuses questions sont en suspend. Enfin, il y a globalement accord des organisations pour mettre en question l'effectivité de l'accord 2009.

Réponses de la DGAFP et poursuite des échanges

- La DGAFP est bien consciente des difficultés et des « résultats inégaux », et souhaite un bilan plus concret.
- La DGAFP propose un temps de mise en cohérence, de contributions, pour voir ce qui de notre point de vue ce qui est prioritaire.
- Les réunions ont pour objectif d'identifier les difficultés concrètes de mise en oeuvre de l'accord de 2009. Identifier les points de blocages sur les différents thèmes proposés.
- Il faut hiérarchiser les thématiques.
- Voir ce qui progresse dans le secteur privé.
- Sur le calendrier : **l'objectif du cycle de réunions est d'identifier ce qui mérite d'être travaillé dans le cadre d'une concertation, pour voir ce qui ensuite peut passer sur une négociation.**

Sur les thématiques : voir le document, et on attend les propositions suggestions (voir le programme prévu initialement à la fin de compte rendu).

Sur le calendrier de concertation, l'administration a souligné qu'il n'y avait plus que l'année 2016 comme année « utile » (avant la période électorale).

Pénibilité : le silence assourdissant a été souligné par la CGT (en lien avec aussi la question des seniors). L'administration a répondu que c'était suspendu à ce qui se passait pour le privé.

Sur les espaces d'expression qui constituent une des dimension de l'accord RPS, comme c'est aussi dans QVT, on verra en septembre où l'on en sera. Pose plus largement la question des modalités pratiques d'application de l'accord RPS qui dépendaient du développement de QVT.

Articulation CT-CHSCT : doit être mieux définie pour ne pas avoir deux instances sur les mêmes thèmes. Plusieurs organisations ont demandé à ce que le périmètre des CHSCT soit aussi discuté (au plus près du terrain). Accord de la DGAFP sur nécessité de mieux cadrer le rôle respectif de chaque instance.

Présentation du projet de concertation.

Concertation pour identifier concrètement les blocages et les leviers pour lever ces blocages.

4 thématiques

- Acteurs et instances de prévention (premiers échange le 2 juillet à ce sujet).
- Médecine de prévention : quelles améliorations ? (Dispositifs de formation en amont de l'usure. Régime des accidents et présomption d'imputabilité. Amélioration fonctionnement instances médicales).
- Risques professionnels : travailler sur la prévention (voir Plan Santé au Travail du privé). Renforcer la traçabilité exposition aux risques, amélioration suivi agents exposés (harmonisation à faire sur les trois versants).
- Pénibilités : on est obligé d'attendre le privé. Améliorer le suivi des agents exposés aux 10 risques... Pose le problème des outils de compensation des pénibilités.

Prochaines échéances :

- la réunion du 25 juin a été supprimée,
- 2 juillet maintenue avec l'ordre du jour suivant :
 - Revenir sur le programme de travail proposé le 4 juin (possibilités d'amendements), pour aboutir à un programme de travail sans vouloir tout traiter : quels sont les thématiques que la FSU souhaite voir aborder en matière de santé et sécurité au travail.

- Premier échange sur les thèmes sur le groupe de travail numéro 1 du projet : rôle et fonctionnement des acteurs et des instances.

Extrait du document de lancement de la concertation SST

1.- Proposition de méthode

La réunion de lancement doit permettre de valider le cadre de méthode et le calendrier retenus pour la concertation, et de présenter un bilan de la mise en oeuvre de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.

La concertation s'articulera autour de quatre groupes de travail thématiques :

- 1/ acteurs et instances de prévention,
- 2/reclassement, inaptitude, instances médicales, accidents et maladies professionnels,
- 3/ risques professionnels,
- 4/ pénibilité.

Ces groupes de travail ont pour vocation de préciser, sur la base d'un document de travail, les mesures sur lesquelles il serait possible d'avancer.

2.- Proposition de calendrier

- Réunion de lancement de la concertation : 4 juin 2015 à 9h30.
- Réunion du groupe de travail « acteurs et instances de prévention » : 25 juin 2015 (14h30).
- Réunion du groupe de travail « reclassement, inaptitude, instances médicales, accidents et maladies professionnels » : 2 juillet 2015 (14h30).
- Réunion du groupe de travail « risques professionnels » : 1^{ère} quinzaine de septembre 2015.
- Réunion du groupe de travail « pénibilité » : 2^{ème} quinzaine de septembre.